
POLITIQUE ESG

Janvier 2026

ACKERMANS VAN HAAREN

An aerial photograph of a city, likely Amsterdam, showing a dense urban landscape with various buildings. A prominent feature is a large, ornate building with a tall, dark, conical spire topped with a cross. The sky is clear and blue, suggesting a bright day.

1. VISION

Ackermans & van Haaren SA (AvH) applique un modèle économique de croissance durable basé sur la création de valeur à long terme, l'esprit d'entreprise et le partenariat.

Cette politique définit le cadre dans lequel AvH intègre les considérations environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) dans sa stratégie d'investissement, ses pratiques de gouvernance et son engagement auprès de ses participations. La politique vise à traduire la vision d'AvH en matière de durabilité en lignes directrices destinées aux sociétés du groupe, à aligner les processus de prise de décision et de suivi sur les thématiques importantes identifiées dans son analyse de double matérialité (DMA), et à encourager des pratiques ESG décentralisées mais cohérentes à travers l'ensemble des participations.

Cette politique s'applique à AvH et à ses sous-holdings, et constitue une référence pour les sociétés du groupe en vue de renforcer leur propre politique ESG, en tenant compte de leur contexte spécifique, de leur modèle économique, de leurs impacts matériels, de leurs risques et opportunités ainsi que de leur niveau de maturité.



ACKERMANS & VAN HAAREN

2. LA MATÉRIALITÉ COMME BOUSSOLE

AvH adopte une interprétation large de la durabilité, qui va au-delà des aspects environnementaux pour englober l'ensemble des dimensions ESG.

Cette approche prend en compte les facteurs identifiés à travers l'analyse de double matérialité (DMA) (ou, le cas échéant, une méthode d'évaluation équivalente) des sociétés du groupe, qui influencent leur modèle économique et leur 'licence d'exploitation' à travers les cycles économiques. Ces facteurs, qui reflètent des impacts, des risques et des opportunités, doivent être intégrés dans la stratégie économique de chaque société du groupe afin de renforcer leur résilience face à la complexité de l'environnement économique et géopolitique actuel.

Au niveau du groupe, cette approche s'accompagne d'une focalisation sur quatre thématiques matérielles transversales, à savoir Actionnaire responsable, Changement climatique, Transition énergétique et Gestion des talents.

2.1. Analyse de double matérialité (DMA)

En 2024, AvH a mené une analyse de double matérialité (DMA) fondée sur les concepts de 'matérialité financière' (outside-in) et de 'matérialité d'impact' (inside-out). Parallèlement à la DMA réalisée au niveau d'AvH en tant que société d'investissement, cette analyse a intégré les évaluations de double matérialité menées par les sociétés du groupe, représentant plus de 80% de ses actifs sous gestion (AuM), qui opèrent dans une grande diversité de secteurs et de contextes - reflet du portefeuille diversifié d'AvH.

2.2. Thématiques matérielles essentielles au niveau du groupe

2.2.1. Actionnaire responsable

AvH adopte un modèle de gouvernance décentralisé, marqué par une participation active aux structures de gouvernance des sociétés du groupe et un soutien apporté à leurs équipes de direction, tout en n'étant, en principe, pas impliquée dans la gestion opérationnelle quotidienne. Dans ce cadre, l'approche d'AvH en tant qu' 'actionnaire responsable' repose sur une politique d'investissement responsable (incluant une politique d'exclusion), un actionariat responsable, la création de valeur à long terme et une gouvernance d'entreprise saine. L'objectif est de favoriser des modèles économiques durables, soutenus par une gouvernance solide, adaptée à leur contexte et à leur secteur d'activité.

AvH soutient les sociétés du groupe dans l'élaboration de stratégies rentables et de long terme, alignées sur la philosophie ESG d'AvH et

contribuant à relever des défis sociétaux plus larges. Ce faisant, le groupe AvH contribue aux Objectifs de Développement Durable (ODD) 8 (Travail décent et croissance économique), 9 (Industrie, innovation et infrastructure) et 16 (Paix, justice et institutions efficaces) des Nations unies, ce qui représente un impact matériel potentiel sur les communautés au sein desquelles ses activités sont menées.

L'ambition est de couvrir au moins 80% des actifs sous gestion (AuM) par une politique ESG structurée autour des thématiques matérielles identifiées dans le cadre d'une analyse de double matérialité (DMA) ou selon une méthodologie équivalente, au niveau de la société du groupe.

2.2.2 Changement climatique

AvH applique une politique d'exclusion accessible au public, visant à éviter les investissements dans des secteurs ou entités dont les activités sont incompatibles avec ses valeurs ESG, en excluant notamment les activités principalement axées sur l'extraction et la production de charbon thermique. Des lignes directrices internes soutiennent également les équipes d'investissement dans le processus de screening des opportunités d'investissement susceptibles d'avoir un impact climatique (positif ou négatif). Ces instruments s'inscrivent dans l'engagement d'AvH en faveur d'un investissement responsable et de la création de valeur à long terme.

AvH reconnaît le 'changement climatique' comme un défi et un risque pour le groupe AvH et agit en conséquence, en ligne avec l'ODD 13 (Lutte contre les changements climatiques). AvH soutient ses participations dans l'identification et l'atténuation des risques et opportunités liés au climat. Au niveau de la société d'investissement elle-même, AvH s'est engagée à réduire ses émissions de Scope 1 et 2 de 55% d'ici 2030 (année de référence 2022). Le siège d'AvH fonctionne à 100% à l'électricité verte. Afin de poursuivre la réduction de ses émissions de gaz à effet de serre (GES) et d'accroître l'utilisation d'énergies renouvelables, l'entreprise continue l'électrification de sa flotte de véhicules et la modernisation de ses systèmes bureautiques.

Au niveau des sociétés du groupe, AvH encourage l'élaboration de stratégies de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), avec l'ambition de voir au moins 80% des actifs sous gestion (AuM) couverts par de telles stratégies. AvH assure le suivi de la mise en œuvre des plans de réduction des émissions de GES, en mettant dans un premier temps l'accent sur la diminution de l'intensité des émissions afin de permettre une croissance durable, tout en progressant graduellement vers une réduction absolue des émissions à plus long terme.

2.2.3. Transition énergétique

La 'Transition énergétique' est essentielle pour lutter contre le changement climatique et garantir un avenir durable. En tant que société d'investissement, AvH a l'opportunité de contribuer à cette transition en soutenant et en développant des solutions innovantes qui la facilitent.

Au niveau des sociétés du groupe, AvH encourage les activités suivantes, en ligne avec l'ODD 7 (Énergie propre et d'un coût abordable), qu'elle considère comme une opportunité:

- Investissement dans les énergies renouvelables, l'électrification et les infrastructures durables
- Innovation dans les technologies bas carbone et les modèles d'économie circulaire
- Optimisation des opérations et des processus afin d'améliorer l'efficacité énergétique

2.2.4. Gestion des talents

AvH et les sociétés du groupe ont besoin d'équipes solides et agiles pour relever les défis actuels et futurs. Attirer et retenir des talents dotés des compétences et des mentalités appropriées est essentiel, en ligne avec l'ODD 8 (Travail décent et croissance économique), qui met en lumière l'importance de la formation et du développement des compétences en tant que thématique de risque matérielle et potentielle pour le Groupe. Cette focalisation concerne aussi bien AvH en tant que société d'investissement que les équipes de direction et le personnel des sociétés du groupe, et englobe le recrutement, la formation, le développement personnel et l'évaluation. Cette approche vise à garantir que les talents soient mobilisés efficacement et alignés sur les objectifs organisationnels.

3. ENGAGEMENT ET RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

Cette politique repose sur deux principes clés:

- (a) **Un engagement actif auprès des sociétés du groupe AvH**, en reconnaissant que l'impact ESG le plus significatif du groupe se manifeste au niveau des sociétés opérationnelles plutôt que d'AvH elle-même, dont l'empreinte environnementale et sociale directe est limitée; et
- (b) **Une implication constructive avec les parties prenantes**, afin de veiller à ce que la stratégie d'AvH et son analyse de matérialité reflètent les attentes et priorités de ses principaux partenaires et parties prenantes.

AvH soutient ses Investment Managers dans leur engagement sur les questions ESG au niveau des conseils d'administration des sociétés du groupe, dans le cadre d'un modèle décentralisé. L'engagement et le renforcement des capacités sont facilités par des instruments récurrents tels que les rapports ESG périodiques ('questionnaire ESG'), les dialogues individuels, les échanges thématiques et les initiatives pilotes. Les enseignements tirés font l'objet d'un examen et d'un suivi.

Il est attendu des conseils d'administration des sociétés du groupe qu'ils assurent une supervision ESG adéquate, en veillant à une répartition claire des responsabilités en matière de gouvernance ainsi qu'à l'alignement des priorités ESG avec les objectifs opérationnels de long terme et les considérations de matérialité.

En parallèle, AvH entretient des échanges structurés avec ses parties prenantes élargies, dans le cadre de son engagement en faveur d'une gouvernance transparente et responsable. Les contributions des parties prenantes constituent un élément central de l'approche ESG d'AvH, en éclairant tant la prise de décision que l'orientation stratégique. Cette interaction repose sur des dispositifs formels tels que des consultations et des enquêtes, menées auprès des parties prenantes concernées ainsi que des utilisateurs des informations publiées par AvH. Les enseignements issus de ces interactions sont examinés et, le cas échéant, intégrés à l'analyse de double matérialité (DMA) ainsi qu'à la stratégie ESG du groupe.

4. GOUVERNANCE ESG ET MISE EN ŒUVRE

Les principes ESG sont intégrés tout au long du cycle d'investissement, du screening à la sortie. Le comité exécutif supervise l'exécution et le suivi quotidiens de la stratégie ESG, tandis que le comité d'audit et le conseil d'administration examinent, au moins une fois par an, l'analyse de double matérialité (DMA), les risques ESG et les publications associées. AvH applique un modèle de gouvernance décentralisé. Les Investment Managers, en collaboration avec l'équipe ESG d'AvH, animent le dialogue en matière d'ESG et veillent à l'alignement des pratiques avec la vision durable d'AvH.

Chaque société du groupe définit sa propre feuille de route ESG en fonction de ses impacts matériels et des attentes de ses parties prenantes, avec le soutien d'AvH sous forme d'orientation, de suivi et d'apprentissage entre pairs. Les sociétés du groupe sont encouragées à mettre en place leur propre structure de gouvernance ESG et à rendre compte périodiquement de l'avancement et des résultats en matière d'ESG à leur conseil d'administration et/ou leur comité d'audit respectifs.

5. SUIVI ET REPORTING

Les progrès en matière d'ESG sont suivis tant au niveau de la société d'investissement que de celui des sociétés du groupe. Au niveau de la société d'investissement, AvH publie volontairement des informations sur la durabilité dans son rapport ESG annuel ainsi que dans le reporting intégré figurant dans le rapport annuel. Lorsque cela est possible, les aspects ESG sont reliés aux différentes thématiques abordées dans le rapport annuel, avec un accent particulier sur le portefeuille d'investissement, dans une perspective propre à une société d'investissement. Pour les filiales entièrement consolidées, les Déclarations de durabilité sont établies conformément à la Corporate Sustainability Reporting Directive (directive CSRD) et intégrées elles aussi dans le rapport annuel.

Au niveau des sociétés du groupe, la performance ESG est suivie à travers le reporting ESG annuel et un programme d'engagement élargi, permettant un suivi systématique des indicateurs clés de performance et un dialogue continu. AvH encourage les sociétés du groupe à publier des informations ESG pertinentes, en fonction de leur taille, de leurs activités et de leurs obligations réglementaires. Celles relevant du champ d'application de la directive CSRD sont tenues de publier une Déclaration de durabilité conforme à cette réglementation.

Le conseil d'administration a approuvé la première politique ESG en 2021. Cette politique ESG fait l'objet d'évaluations régulières sous la responsabilité du conseil d'administration et est mise à jour si nécessaire. La présente version mise à jour de la politique ESG a été approuvée lors de la réunion du conseil d'administration du 13 janvier 2026.

Annex 1 - Thématiques matérielles d'AvH

Thématique matérielle	Définition	Thématique ESRS correspondante	Matérialité d'impact	Matérialité financière	
				Risque	Opportunité
Actionnaire responsable	<p>Représente la philosophie d'investissement dans la gestion des sociétés du groupe et du portefeuille tout au long du cycle économique. Couvre les aspects suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Politique d'investissement responsable: Investir dans des modèles opérationnels durables, en évaluant également leur sensibilité aux critères ESG. • Actionnariat responsable: Engagement structuré et suivi, en tant qu'actionnaire, de divers KPI financiers et extra-financiers, via une représentation au conseil d'administration. • Création de valeur à long terme: Garantir des bilans sains, des rendements équitables et une croissance durable permettant une approche à long terme. • Gouvernance d'entreprise: Organisation et suivi des processus appropriés permettant de définir la bonne stratégie et d'en assurer la mise en œuvre. 	-	Oui	Non	Non
Changement climatique	Stratégies visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre. Cela inclut l'optimisation des processus opérationnels, la réduction des émissions existantes et la prévention d'émissions supplémentaires. L'accent est mis sur l'atténuation du changement climatique et exclut l'adaptation au changement climatique (par exemple, digues).	Changement climatique (ESRS E1) - Atténuation du changement climatique	Non	Oui	Non
Transition énergétique	Développement de solutions d'énergie renouvelable offshore et exploration de nouvelles solutions pour la production, le raccordement et le stockage d'énergie renouvelable.	-	Non	Non	Oui
Gestion des talents	Valorisation du capital humain en mettant l'accent sur les compétences et les attitudes (recrutement, formation, développement personnel, évaluation, etc.), afin de permettre l'épanouissement et l'utilisation optimale des talents au sein de l'entreprise.	Personnel propre (ESRS S1) – Formation et développement des compétences	Non	Oui	Non



Ackermans & van Haaren SA • Begijnenvest 113 • 2000 Anvers • Tél. +32 3 231 87 70 • info@avh.be • www.avh.be